

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 6 mai 2025.

Sont présents(es) : Siègne #1 - Gilles Ouellet
Siègne #2 - Marilyne Lévesque
Siègne #3 - Stéphanie Bard
Siègne #4 - Francine Bard
Siègne #5 - Gabriel D'Anjou
Siègne #6 - Danielle D'Anjou – **Arrivée à 19 h 44**

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

824-05-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - LÉGISLATION
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025
 - 3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025
 - 3.3 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2025
 - 3.4 - Adoption du Règlement no 45-25 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs et abrogeant le Règlement no 33-25
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer du mois d'avril 2025
 - 4.2 - Demandes de don et commandite
 - 4.3 - Renouvellements d'adhésion
 - 4.4 - Location du garage à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska / Autorisation de signature
 - 4.5 - Demande de congé sans solde de madame Marie-Claude Lavoie
- 5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT
 - 5.1 - Convention collective TUAC 2025-2030 / Autorisation de signature
 - 5.2 - Demande au MTMDQ d'épandre de l'abat poussière ou tout autre produit sur la route Zacharie-Ouellet
 - 5.3 - Dépôt d'une demande de subvention au PAVL pour le projet de réfection des avenues de la Rivière et des Érables / Acceptation d'une soumission
 - 5.4 - Achat d'un camion de service pour la municipalité
 - 5.5 - Étude géotechnique et caractérisation des sols / Réfection des avenues de la Rivière et des Érables / Acceptation d'une offre de service

- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.1 - Surveillance des travaux de mise aux normes des installations septiques pour 2025 / Acceptation d'une soumission
 - 6.2 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM / Autorisation de signature
 - 6.3 - Contrat d'entretien des systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet / Bionest / Autorisation de signature
 - 6.4 - Contrat d'entretien des systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet / Enviro-Step Technologies inc. / Autorisation de signature
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 - Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats
 - 7.2 - Demande d'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pacôme (accord de principe)
- 8 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
 - 8.1 - Abolition du Programme RénoRégion / Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision
 - 8.2 - Projet « Histoire de salmonidés » / Résolution d'appui
 - 8.3 - Demande d'utilisation d'une partie de la patinoire pendant l'été par le Club des 50 ans +
- 9 - VARIA
 - 9.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers
- 10 - CORRESPONDANCE
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

825-05-25

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er avril 2025 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

826-05-25

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 avril 2025 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

827-05-25

3.3 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 avril 2025 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2025 soit adopté, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

828-05-25

3.4 - Adoption du Règlement no 45-25 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs et abrogeant le Règlement no 33-25

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 100 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Francine Bard et que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 29 avril 2025;

ATTENDU QUE la copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le règlement est annexé à la présente;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Règlement no 45-25 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs soit adopté.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

829-05-25

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois d'avril 2025

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2025, totalisant la somme de 156 781,55 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

830-05-25

4.2 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande du Club de gymnastique Gymagine, pour son spectacle de fin d'année, pour un don de 50 \$;

QUE le conseil retienne la demande du Cercle de Fermières de Saint-Gabriel, pour sa soupe populaire, pour un don de 100 \$;

QUE le conseil retienne la demande de la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent, pour un don de 50 \$.

ADOPTÉ

831-05-25

4.3 - Renouvellements d'adhésion

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le renouvellement de notre adhésion à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, pour un montant de 105 \$;

QUE le conseil autorise le renouvellement de notre adhésion à Projection 16-35, pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉ

832-05-25

4.4 - Location du garage à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le bail de location d'une durée de cinq ans avec Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska vient à échéance le 31 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le montant du loyer soit de 10 915 \$ pour 2026 et que le loyer soit majoré de 3 % annuellement, à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du bail;

QUE monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Sylvie Dionne, directrice générale, soient autorisés à signer le nouveau bail du garage d'une durée de cinq ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

ADOPTÉ

La conseillère Danielle D'Anjou se joint à la réunion à 19 h 44.

833-05-25

4.5 - Demande de congé sans solde de madame Marie-Claude Lavoie

CONSIDÉRANT que l'agente de développement, madame Marie-Claude Lavoie, a soumis une demande au conseil municipal afin de prendre un congé sans solde de trois mois;

CONSIDÉRANT que le congé sera du 12 mai au 12 août 2025;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le congé sans solde demandé par madame Marie-Claude Lavoie, sans prolongation ni renouvellement.

ADOPTÉ

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

834-05-25

5.1 - Convention collective TUAC 2025-2030 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'expiration de la convention des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) des employés de la voirie;

CONSIDÉRANT que des rencontres ont eu lieu entre les parties pour des négociations;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour une convention collective avec la TUAC pour une durée de cinq ans;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Sylvie Dionne, directrice générale, à signer la convention collective TUAC 2025-2030.

ADOPTÉ

835-05-25

5.2 - Demande au MTMDQ d'épandre de l'abat poussière ou tout autre produit sur la route Zacharie-Ouellet

CONSIDÉRANT que la route Zacharie-Ouellet est sous la responsabilité du ministère des Transports et la Mobilité du durable du Québec (MTMDQ);

CONSIDÉRANT que le transport lourd sur cette route soulève beaucoup de poussière et entraîne des conséquences dangereuses lors des rencontres entre les automobiles et les camions de transport de bois;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil demande au MTMDQ d'épandre de l'abat poussière ou tout autre produit sur la route Zacharie-Ouellet, sur une distance d'environ deux (2) kilomètres.

ADOPTÉ

836-05-25

5.3 - Dépôt d'une demande de subvention au PAVL pour le projet de réfection des avenues de la Rivière et des Érables / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT le projet de réfection des avenues de la Rivière et des Érables;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Bouchard Service-Conseil pour le dépôt d'une demande de subvention au PAVL pour ce projet de réfection, au montant de 720,00 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de Bouchard Service-Conseil, telle qu'elle a été déposée;

QUE les crédits seront pris dans la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉ

837-05-25

5.4 - Achat d'un camion de service pour la municipalité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter un camion de service pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue le 29 avril 2025 n'a pas été retenue car non conforme;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement no 45-25 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs, et abrogeant le Règlement no 33-25, qui augmente la passation des contrats comportant une dépense à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise l'achat d'un camion de service chez le concessionnaire Fréchette Ford de marque Ford au coût de 69 995 \$, avant taxes, tel qu'il est indiqué sur leur offre de vente;

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Sylvie Dionne, à signer tout document requis à cet effet;

QUE les crédits budgétaires seront pris dans le surplus libre.

ADOPTÉ

838-05-25

5.5 - Étude géotechnique et caractérisation des sols / Réfection des avenues de la Rivière et des Érables / Acceptation d'une offre de service

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une étude géotechnique et une caractérisation des sols pour la réfection des avenues de la Rivière et des Érables;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service du laboratoire LER de Rivière-du-Loup, au montant de 23 586,60 \$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil procède à l'engagement du laboratoire LER de Rivière-du-Loup en référence à leur offre de service jointe à la présente résolution;

QUE les crédits budgétaires seront pris dans le programme de la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

839-05-25

6.1 - Surveillance des travaux de mise aux normes des installations septiques pour 2025 / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le Règlement no 13-22 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques et des puits artésiens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en attente de soumissions pour la réalisation des travaux de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service d'Épur'eau pour la surveillance des travaux de l'année 2025 au montant de 300 \$, plus taxes, par installation septique;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission d'Épur'eau pour la surveillance des travaux de l'année 2025, telle qu'elle a été déposée.

ADOPTÉ

840-05-25

6.2 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM / Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST RESOLU par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Sylvie Dionne, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE madame Sylvie Dionne soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉ

841-05-25

6.3 - Contrat d'entretien des systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet / Bionest / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que certaines installations septiques installées sur le territoire de la municipalité sont de type Bionest, un système de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la responsabilité de la prise en charge de l'entretien de ce système de traitement;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise madame Sylvie Dionne, directrice générale, à signer, pour le compte de la Municipalité, le contrat d'entretien des systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet des installations septiques de son territoire;

QUE madame Sylvie Dionne soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉ

842-05-25

6.4 - Contrat d'entretien des systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet / Enviro-Step Technologies inc. / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que certaines installations septiques installées sur le territoire de la municipalité sont de type Enviro-Step, un système de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la responsabilité de la prise en charge de l'entretien de ce système de traitement;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise madame Sylvie Dionne, directrice générale, à signer, pour le compte de la Municipalité, le contrat d'entretien des systèmes de désinfection par rayonnement ultraviolet des installations septiques de son territoire;

QUE madame Sylvie Dionne soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉ

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

843-05-25

7.1 - Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats

ATTENDU QU'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats par règlement;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme de la municipalité prévoit que le fonctionnaire désigné soit nommé par résolution du conseil aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE, selon cette entente, la MRC de Kamouraska est notamment responsable de procéder à l'embauche des fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment procédé à l'embauche d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal nomme madame Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

QUE le conseil municipal nomme également mesdames Janie Roy-Mailloux et Laura Bédard et messieurs David Veillette et Thibaut Trapé, inspectrices et inspecteurs en bâtiment et

en environnement, à titre de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

QUE la présente résolution abroge et remplace toutes les résolutions antérieures nommant un inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire adjoint responsable de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Gilles DesRosiers, maire, ou madame Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

844-05-25

7.2 - Demande d'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pacôme (accord de principe)

CONSIDÉRANT qu'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pacôme fait partie du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que cette partie du territoire est identifiée à l'annexe A faisant partie intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil demande à la Municipalité de Saint-Pacôme un accord de principe afin d'annexer cette partie du territoire à la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

ADOPTÉ

8 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

845-05-25

8.1 - Abolition du Programme RénoRégion / Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier, à la demande de la SHQ, une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec;

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉ

846-05-25

8.2 - Projet « Histoire de salmonidés » / Résolution d'appui

CONSIDÉRANT l'importance de l'éducation environnementale et du rôle qu'elle joue dans la formation des citoyens de demain;

CONSIDÉRANT la valeur du projet « Histoire de salmonidés » mis en place par Obakir afin de permettre aux élèves du primaire de suivre en classe le développement des premiers stades de vie du saumon, de l'œuf jusqu'à la remise à l'eau des alevins au printemps;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil appuie le projet « Histoire de salmonidés » mis en place par Obakir.

ADOPTÉ

847-05-25

8.3 - Demande d'utilisation d'une partie de la patinoire pendant l'été par le Club des 50 ans +

CONSIDÉRANT que le pickelball est un jeu de plus en plus populaire dans la région;

CONSIDÉRANT que le Club des 50 ans + de Saint-Gabriel a reçu l'équipement nécessaire pour l'installation d'un jeu de pickelball qui serait mis à la disposition de la population;

CONSIDÉRANT que le Club a demandé l'autorisation d'utiliser une partie de la patinoire pendant l'été pour l'installation de ce jeu et que les employés des travaux publics se chargent de faire les lignes délimitant la surface du jeu;

CONSIDÉRANT que le Club fournira tout le matériel nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande du Club des 50 ans + d'utiliser une partie de la patinoire pendant l'été pour installer un jeu de pickelball;

QUE le conseil autorise les employés des travaux publics à peindre les lignes qui délimitent la surface du jeu.

ADOPTÉ

9 - VARIA

9.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

10 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

848-05-25

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

SAINT-GABRIEL-LELMANT		
Pour le conseil municipal du mardi 6 mai 2025		
Liste des comptes au 30 avril 2025		
SALAIRES		
1	Avril	17 367.32 \$
INCOMPRESSIBLES ET COMPTES PAYÉS		
2	Dépenses Micheline	Remb km et dépenses (Pâques) 109.58 \$
3	Dépenses Marie-Claude	Remb cell et km 55.82 \$
4	Dépenses Daniel	Remb km (utilisation camion personnel) 871.92 \$
5	Dépenses Jean-Pierre	Remb km (échantillon eau potable au laboratoire) 18.72 \$
6	Ministère du revenu	DAS mars 7 563.60 \$
7	Revenu Canada	DAS mars 3 092.23 \$
8	Régie des matières rés.	Quote-part - 2/4 22 091.00 \$
9	Régie protection incendie	Quote-part - 4/12 5 168.36 \$
10	FTQ	Cotisations mars 1 380.70 \$
11	TUAC	Cotisations syndicales mars 165.18 \$
12	6TemTi	Licence Microsoft + backup + antivirus + frais mensuels téléphones 379.02 \$
13	Bell	Téléphone usine de traitement des eaux usées 76.30 \$
14	BuroPro Citation	Location imprimante avril-mai-juin 600.17 \$
15	Chambre de commerce	Certificat d'achat régional 100.00 \$
16	Citoyenne	Remb. couches lavables 69.92 \$
17	Dons et commandites	Société can. du cancer, l'Armée noire (rés 794-04-25) 575.00 \$
18	Renouvellements d'adhésion	Québec municipal, Fondation de l'hôpital (rés 795-04-25) 304.95 \$
19	Finition MCL	Acompte travaux c.r., garage et c.c. 4 980.00 \$
20	MRC de Kamouraska	Convention pour les arts du haut-pays (rés 499-01-24) 1 000.00 \$
21	Numérique.ca	Banque d'heures 1 448.69 \$
22	Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments mun. 5 809.18 \$
23	Vidéotron	Forfait local des jeunes 60.81 \$
24	Visa	Postes Cnd + Collations + Registre foncier 502.08 \$
Total des incompressibles et comptes payés		56 423.23 \$
COMPTES À PAYER		
25	AgroEnviroLab	Analyses eau potable et eaux usées 525.89 \$
26	Avantis	Crédit juin 2024 + bois pour boîtes à fleurs + boîtes aux lettres 1 064.56 \$
27	BuroPro Citation	Copies avril 141.35 \$
28	Filgo	Essence garage 1 670.50 \$
29	Fonds d'information du territoire	Mutations mars 12.00 \$
30	Gilbert Royer	Eau c.c. 9.39 \$
31	Le Placoteux	Avis public d'appel d'offres / Construction 10 install. septiques 215.59 \$
32	Librairie du Portage	Livres pour la bibliothèque 924.66 \$
33	L'Impression imprimerie	Gabriellois de mai 373.67 \$
34	Mallette	Audit et préparation des états financiers 13 409.55 \$
35	Matériaux Direct	Bois pour boîtes à fleurs + réparation des bancs 349.56 \$
36	Maxime Soucy	Déneigement patinoire les ouvertures 2024-2025 (15) 500.00 \$
37	Metro Lebel	Collations santé 229.46 \$
38	Migneault, Dolly	Ménage 200.00 \$
39	Pascal Dubé	Service d'eau 2025 475.00 \$
40	Plomberie Pascal Dumais	Boyaux d'aspirateur et accessoires (2) 415.06 \$
41	Porte Multy	Réparation porte garage 266.74 \$
42	Produits sanitaires Unique	Fournitures bureau et c.c. 147.57 \$
43	Quincaillerie R. Pelletier	Quincaillerie 532.24 \$
44	SÉMER	2e versement 9 999.38 \$
45	Signal Services	Plaquettes et enseigne « Danger » et « Sortie d'urgence » 109.12 \$
46	Transport Pierre Dionne	Déneigement fév et mars 50 140.60 \$
47	Ville de RDL	Transbordement des déchets / Ajustement taux 2024 1 049.16 \$
Total des comptes à payer		82 761.05 \$
COMPTES À PAYER / RÈGLEMENT D'EMPRUNT Q2R22		
48	Premier Tech	Attestation de conformité 229.95 \$
Total des comptes à refacturer		229.95 \$
GRAND TOTAL		156 781.55 \$